

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DÉFINITIONS

Sont dénommés ci-après :

- Le Client : l'acheteur des produits d'ACTIVE DBS, seul responsable en son nom et au nom de ses fournisseurs et sous-traitants.
- Les produits : matériels, produits, marchandises, composants et articles fabriqués, achetés, stockés et distribués par ACTIVE DBS, ainsi que les prestations de services réalisées directement par ACTIVE DBS ou par ses sous-traitants agréés.

2. PORTÉE DES PRÉSENTES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes de produits de la société ACTIVE DBS. Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente, représentant l'ensemble des stipulations applicables aux ventes conclues par ACTIVE DBS, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par ACTIVE DBS, et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toutes conditions contraires opposées par le Client seront donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à ACTIVE DBS. Les présentes conditions générales de vente ne sauraient être suspendues ou modifiées unilatéralement par le Client et ce même si elles venaient à contredire certaines dispositions figurant dans les documents commerciaux de ce dernier, telles que les conditions générales d'achat. Le fait que ACTIVE DBS ne se prévale pas, de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces conditions.

3. COMMANDE

Toute commande est :

- soit précédée d'un devis établi par ACTIVE DBS dont la durée de validité est de 60 jours ;
- soit établie par le Client sur la base d'un tarif communiqué préalablement au Client par ACTIVE DBS.

Toute commande conforme au tarif en vigueur fait l'objet d'une acceptation de commande établie par ACTIVE DBS et informant le Client sous 24h en jours ouvrés :

- de l'enregistrement effectif de sa commande et de son acceptation par ACTIVE DBS ;
- de la disponibilité des produits commandés sur stock, susceptibles d'être livrés dans les 24 à 72 heures ;
- des produits nécessitant un approvisionnement auprès des usines des fournisseurs d'ACTIVE DBS selon délais respectifs.

Concernant les services commandés, les délais de réalisation ou d'intervention sur site sont l'objet d'une confirmation par le chargé d'affaires ACTIVE DBS habituellement en charge du suivi du Client, celui-ci étant invité à le contacter pour confirmation.

Toute commande non conforme fait l'objet de l'édition d'un nouveau devis par ACTIVE DBS afin que le Client puisse corriger sa commande initiale ou en établir une nouvelle.

Les tarifs, devis et acceptation de commande d'ACTIVE DBS font référence aux présentes conditions générales de vente téléchargeables ou envoyées sur demande.

Ainsi, la commande passée par le Client implique obligatoirement son adhésion aux présentes conditions générales. Toute commande doit être passée par écrit (email, fax ou courrier). Les commandes orales nécessitent une confirmation de commande pour être enregistrées et honorées.

ACTIVE DBS se réserve la faculté de refuser toute commande qui ne correspondrait pas à ses références, à ses délais normaux ou qui ne pourrait pas être exécutée dans les conditions habituelles d'activité d'ACTIVE DBS ou qui ne pourrait pas être exécutée conformément aux spécifications demandées par le Client ou qui ne serait pas conforme aux usages commerciaux.

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par ACTIVE DBS. La commande sera considérée comme acceptée à partir de la transmission par ACTIVE DBS d'une confirmation écrite d'acceptation de commande.

Les commandes ne peuvent être d'un montant inférieur à 100 euros hors taxes.

Lorsqu'une commande passée doit faire l'objet d'une mise en fabrication ou de livraison immédiate ou de mobilisation immédiate de ressources pour réalisation de prestations de services, toute modification ou annulation de cette commande par le Client ne pourra pas être prise en considération après acceptation de la commande par ACTIVE DBS.

4. DÉFINITION DES BESOINS

Il appartient au Client de définir ses besoins et donc les caractéristiques des produits qu'il déclare avoir choisis et sélectionnés selon la quantité nécessaire, ce en parfaite connaissance de cause.

Si en sa qualité de fournisseur, ACTIVE DBS peut être amené à communiquer à ses Clients des informations relatives aux caractéristiques et performances de ses produits, de telles informations n'ont qu'un caractère indicatif.

Le Client est en conséquence seul responsable de l'adéquation entre les produits achetés et ses besoins. Il est donc recommandé au Client d'effectuer les études nécessaires avant toute passation de commande ou installation.

En tout état de cause, le Client devra, à réception des produits d'ACTIVE DBS, en vérifier la conformité avec le résultat escompté et ne procéder à une installation et à une utilisation des-dits produits qu'à l'issue de cette vérification préalable. En aucun cas, ACTIVE DBS ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation non conforme des matériels ou d'un défaut d'évaluation des besoins du Client.

5. DÉLAIS

Les délais de livraison de produits et services annoncés par ACTIVE DBS ont un caractère indicatif et ils visent à établir un niveau de service optimum tout en préservant la compétitivité de son offre.

L'anticipation par le Client est la meilleure garantie de la disponibilité à la date souhaitée des produits et des services assurés par les techniciens ACTIVE DBS.

Les produits sont emballés selon les spécifications normales d'ACTIVE DBS ou de ses fournisseurs en emballages non consignés et livrés dans les conditions et délais précisés ci-dessus. Tout transport urgent ou emballage spécifique effectué à la demande du Client sont à sa charge. Tous les délais de livraison figurant sur nos confirmations de commande revêtent un caractère indicatif.

ACTIVE DBS prend toutes les mesures nécessaires pour livrer les produits dans les délais indiqués. Aucune demande d'indemnisation du Client pour retard de livraison ne pourra être retenue à l'encontre d'ACTIVE DBS pour quelque cause que ce soit, les dépassements des délais de livraison ne pouvant donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

6. LIVRAISON

Les produits voyagent aux risques du Client. Lorsque l'adresse de livraison est différente de celle enregistrée dans le formulaire d'ouverture de compte, un forfait frais administratifs de 25€ est appliqué en sus des frais éventuels de port et emballage. Le Client ne devra accepter des livreurs que les colis qui lui sont destinés et qu'après s'être assuré en présence du préposé du transporteur que les dits colis ne portent aucune trace de chocs, bris ou effraction.

Le Client ou son représentant devra effectuer toutes réserves de droit auprès du transporteur en cas d'avaries, de manquants ou si de telles traces étaient relevées et faire établir en conséquence un constat régulier pour tout colis qui lui paraîtrait douteux. Il devra en outre avertir ACTIVE DBS dans un délai maximum de 24 heures à compter de la réception. En cas d'erreur de livraison, imputable à ACTIVE DBS, le Client avertira ACTIVE DBS pour l'enlèvement des



produits concernés qui seront nécessairement accompagnés d'un document indiquant les codes articles, les quantités et le motif du retour.

ACTIVE DBS se réserve la faculté, en fonction de ses stocks et/ou de l'avancée de la production de la commande du Client, d'effectuer des livraisons partielles qui pourront donner lieu à des facturations partielles ce que le Client reconnaît et accepte ; les surcoûts éventuels de port et d'emballage restent dans ce cas à la charge d'ACTIVE DBS.

7. DEVIS, PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix d'ACTIVE DBS s'entendent hors taxes. La durée de validité des devis établis par ACTIVE DBS est de 60 jours. Un devis n'entraîne aucune obligation de la part d'ACTIVE DBS tant que la commande du Client n'a pas été dûment confirmée et acceptée par ACTIVE DBS. Les prix applicables sont ceux en vigueur chez ACTIVE DBS au moment de l'acceptation de la commande.

Les prix de vente d'ACTIVE DBS s'entendent départ usine, magasins ou entrepôts, et sont calculés au plus juste en tenant compte de l'application des conditions de règlement d'ACTIVE DBS et de la facturation éventuelle du port et de l'emballage. Dans les conditions normales d'emballage et de délais de livraison d'ACTIVE DBS, pour toute commande supérieure à 200 €, ACTIVE DBS prend à sa charge les frais d'emballage et de livraison en France métropolitaine (franco de port et d'emballage).

Il est expressément convenu qu'aucune contestation du Client pour quelque motif que ce soit ne saurait justifier un retard ou un refus de paiement, total ou partiel. Toute contestation des Clients se fait dans les conditions prévues aux présentes conditions générales de vente et donne lieu, si elle est fondée, à un avoir total ou partiel établi par ACTIVE DBS. Aucune compensation, ni aucun droit de rétention n'est admis à l'égard des créances d'ACTIVE DBS. Seuls les avoirs émis par ACTIVE DBS peuvent s'imputer partiellement ou totalement sur les factures exigibles.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard, sans mise en demeure préalable, au taux de 2% par mois de retard calculé sur la base du montant de la facture concernée. Les intérêts seront révisibles annuellement. En tout état de cause et quels que soient les intérêts ainsi calculés, le Client reste redevable de la créance à la date prévue et pourra faire l'objet de toutes actions en paiement à ladite date. Les livraisons partielles et les éventuels retards de livraison ne sauraient en aucun cas justifier un report de règlement du Client.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera également due de plein droit par le Client, en cas de retard de paiement.

8. VARIATIONS DE PRIX

ACTIVE DBS se réserve le droit de procéder à une révision annuelle des prix de ses produits en proportion d'une éventuelle augmentation de ses coûts. Toute révision ne concernera alors que les futures commandes et non les commandes en cours.

9. FACTURATION ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les factures seront établies par ACTIVE DBS et comporteront les numéros des commandes auxquelles elles se rapportent et le ou les bordereaux de livraison et d'intervention correspondants.

Les conditions de règlement sont établies à 30 jours fin de mois date d'émission de facture.

Le paiement sera effectué au choix du Client par chèque, virement ou traite acceptée, cette dernière devant être retournée dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

10. INCIDENT DE PAIEMENT

En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, sur simple notification d'ACTIVE DBS, l'ensemble des factures émises au nom du Client connaîtra une déchéance du terme et deviendra donc exigible de plein droit à compter de ladite notification.

Le non-paiement d'une facture entraîne la suspension de toutes les commandes et de toutes les livraisons, quelle que soient leur nature et leur niveau d'exécution, sans préjudice pour ACTIVE DBS du paiement des commandes en cours à hauteur des fabrications et services déjà exécutés.

11. GARANTIE

La garantie normale appliquée par ACTIVE DBS est de 24 mois date d'expédition, étendue à 36 mois date d'expédition lorsque les produits sont associés à une prestation de maintenance évolutive, ou est la garantie accordée par les Fournisseurs d'ACTIVE DBS, les conditions les plus favorables pour le Client étant applicables.

La garantie ACTIVE DBS s'entend pièce et main d'œuvre atelier en cas de réparation de produits dûment acceptés en retour sous garantie ou par échange standard excluant toute intervention sur site et main d'œuvre hors atelier, faisant l'objet, si tel est le souhait du Client d'un devis et d'une commande spécifique. ACTIVE DBS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires (stock, compétences techniques, organisation logistique, etc.) pour assurer un remplacement dans les meilleurs délais, sans pour autant s'engager sur un résultat, tant en terme de délais que de délivrance à l'identique.

Il est de la responsabilité du Client d'installer les produits d'ACTIVE DBS conformément aux réglementations électriques ou autres en vigueur et selon les prescriptions techniques des constructeurs publiées par ceux-ci ou par ACTIVE DBS. La garantie est exclue dans le cas du non respect de ces réglementations ou prescriptions, et plus particulièrement si les causes de la panne sont dues à la négligence, à une mauvaise utilisation de la part du Client, du fait d'éléments extérieurs tels que surtensions, casses, incendies, inondations, etc. La garantie est également exclue si les produits sont démontés, modifiés ou réparés sans l'accord préalable et écrit d'ACTIVE DBS.

La demande d'application de la garantie doit être présentée et les travaux doivent être effectués exclusivement auprès d'ACTIVE DBS qui se charge le cas échéant de faire jouer la clause de garantie auprès de ses fournisseurs.

Le démontage de l'appareil défectueux sur le site et le remontage de l'appareil réparé ou échangé ne sont pas couverts par la garantie. Seules les pièces et la main d'œuvre atelier rentrent dans le cadre de la garantie. La garantie couvre exclusivement le matériel, toutes les conséquences qui pourraient découler d'un mauvais fonctionnement du matériel ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.

ACTIVE DBS ne pourra nullement être tenue responsable d'une quelconque perte de marchandises, de profit ou d'exploitation, pouvant découler d'un dysfonctionnement de ses produits ; ces pertes ou dommages indirects en général ne pourront en aucune manière être prises en charge dans le cadre de la garantie et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due à ce titre.

La garantie n'est applicable que pour les composants et éventuels services associés intégralement réglés par le Client.

Pour de plus amples informations sur les conditions de prise en charge sous garantie et la gestion des retours produits, se référer au document «141113-DPC-ConditionsDeGarantieEtDeRetourActiveDBS-dvt-1.0».

12. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoire.

La simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite entre autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire d'ACTIVE DBS sur le Client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que le dit effet de commerce ait été effectivement payé.



Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client de l'intégralité des risques de perte ou de détérioration des produits expédiés par ACTIVE DBS qui sont transférés au Client dès remise des dits produits au transporteur, les livraisons étant effectuées en départ usine.

En cas de saisie-arrêt, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le Client devra impérativement en informer ACTIVE DBS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits et le Client devra faire le nécessaire pour identifier les produits non réglés en tout ou partie. Le Client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits.

Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des Produits.

13.FORCE MAJEURE

Doivent être considérés comme cas de force majeure pour l'application par ACTIVE DBS de ses obligations, outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence française, les événements suivants : grèves totales ou partielles, internes ou externes à notre Société, intempéries, épidémies, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, inondations, dégâts des eaux, ruptures inopinées d'approvisionnement subies par ACTIVE DBS, dépôts de bilan ou cessations d'activité imprévues d'un sous-traitant d'ACTIVE DBS, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation ou de réglementation de notre activité.

Néanmoins, il est bien entendu que si les événements ci-dessus permettent à l'une des parties de ne pas respecter les délais ou conditions convenus dans le contrat qui les engage, il convient que ces derniers aient eu une incidence réelle sur le non-respect des obligations ou délais. ACTIVE DBS se réserve pour sa part la faculté de faire sous-traiter tout ou partie des activités qui lui sont confiées, étant entendu qu'elle demeure seule responsable à l'égard du Client.

14.LOI ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Nos conditions générales et les contrats qui nous lient à nos Clients sont en toute hypothèse régis par le droit français. En cas de différend entre les parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, il est expressément convenu que le tribunal de commerce de Lyon sera le seul compétent.